

politiques et activités en matière de développement durable. Qui plus est, ils possèdent une indépendance totale dans les champs de compétence qui leur sont propres. Ainsi, les provinces possèdent la plupart des ressources qui se trouvent sur leur territoire, y compris les terres, les minéraux, les forêts, les eaux et les lits des eaux navigables. Elles peuvent ainsi mieux régir l'utilisation de ces ressources.

Les populations autochtones du Canada jouent un rôle important au chapitre du développement durable. En vertu de traités ou d'accords détaillés sur des revendications territoriales, de nombreuses communautés autochtones jouissent de droits, garantis par la Constitution, en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire de certaines ressources naturelles et de certaines terres. Nombre de ces communautés tirent d'importants avantages économiques, sanitaires, spirituels et culturels de l'environnement et de ses ressources. En outre, leur savoir écologique traditionnel est de plus en plus reconnu et utilisé.

Dans une très grande mesure, le Canada a une économie de marché étroitement intégrée à l'économie mondiale. Comme sa législation confère une bonne marge de manoeuvre au secteur privé, celui-ci doit assumer une importante responsabilité à l'égard de nombreux volets du développement durable.

Le monde des affaires a réagi aux préoccupations du public et à la demande des consommateurs en mettant sur pied de nouveaux programmes de protection de l'environnement et en s'efforçant de s'adapter pour obtenir certains résultats immédiatement bénéfiques pour l'environnement. Les programmes de réduction du volume des matériaux d'emballage, d'achat de produits recyclés, d'augmentation de l'efficacité énergétique ainsi que de réduction des émissions et des déchets sont toutes des initiatives prises par le secteur privé en vue du «verdissement» de ses activités.

L'organisation des activités des groupes et des individus constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Les syndicats, les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG) sont parmi les principaux groupes qui définissent, pour les Canadiens, les priorités à suivre et les mesures à prendre en matière de développement durable.

Le Canada compte une longue expérience en coopération internationale. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est le principal véhicule de l'aide au développement international. Pour l'ACDI, le développement durable repose sur cinq piliers : l'environnement, l'économie, la politique, la société et la culture. En assurant un soutien à la recherche, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), financé par le gouvernement fédéral, aide les pays en développement à trouver des solutions à long terme aux problèmes de développement urgents. Des organismes du secteur privé, comme l'Institut international du développement durable (IIDD), possèdent une grande expertise et réalisent de multiples activités dans ce domaine. L'IIDD a été créé pour promouvoir les principes du développement durable auprès des décideurs et mène des programmes de recherche et de communication rattachés au suivi de la CNUED.

La mission de la Fondation canadienne de la jeunesse consiste à mettre à l'ordre du jour les enjeux importants pour les jeunes. À la lumière des consultations tenues avec les secteurs public et privé, la Fondation a constaté l'existence d'un besoin de communication entre les jeunes, les organisations pour la jeunesse, les décideurs et le public en général. C'est le secteur privé qui a fourni le principal appui à la Fondation pour mettre sur pied le Fonds canadien des jeunes entrepreneurs dont le but consistera à améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes Canadiens. Il convient de noter que les entreprises créées grâce à ce fonds seront incitées à respecter les normes environnementales.

Le programme Choix environnementalSM (PCE) a été créé par Environnement Canada pour aider les consommateurs à identifier les produits et services qui ont une faible incidence sur l'environnement. Instauré en 1988, le programme canadien fait maintenant figure de proue, à l'échelle internationale, en matière d'étiquetage écologique. Actuellement, l'Éco-LogoSM est apposé sur plus de 1 400 produits. Une enquête menée en 1992 auprès des titulaires de permis a révélé qu'ils reconnaissent, dans une proportion de 71 p. 100, que leur adhésion au PCE était un bon investissement. En effet, en 1993, une étude indiquait que 51 p. 100 des consommateurs reconnaissent l'Éco-LogoSM et le programme.